syndicat mixte
OUVEZE
PROVENÇALE

Rapport d'orientation budgétaire

2022

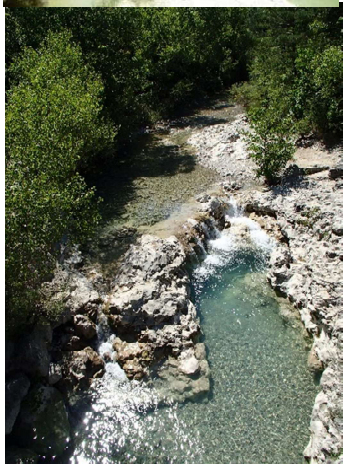

V2 Janvier 2022

Table des matières

1. Préambule 3
2. Contexte et situation économique du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) 3
2.1. Contexte règlementaire du SMOP 3
2.2. Contexte structurel du SMOP : le Contrat de rivière et le PAPI 4
3. Analyse financière des 5 dernières années d'exercice 5
3.1. Fonctionnement : 5
3.2. Investissement 7
3.3. Evolution des excédents 9
3.4. Résultat provisoire 2021 10
4. Orientations budgétaires 2022 : 10
4.1. Fonctionnement 11
4.2. Investissement 15
5. Présentation des engagements pluriannuels 18
6. Emprunt 18
7. Structure des effectifs et dépenses liées 18
8.1. Répartition des effectifs 18
8.2. Régime indemnitaire et avantages 19
8.3. Financement des postes 19

1. Préambule

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération sur la base du rapport présenté permettant de prendre acte de la tenue du débat.

Le contenu du rapport précisé par la loi Notre du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport d'orientation budgétaire est transmis aux Présidents des collectivités membres dans un délai de 15 jours et mis à disposition du public.

2. Contexte et situation économique du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP)

2.1. Contexte règlementaire du SMOP

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) a pour objet, sur son territoire de compétences, d'assurer, de soutenir et de promouvoir toutes les actions, visant la gestion des milieux aquatiques (cours d'eau et milieux associés, zones humides…) et des inondations.

L'arrêté interpréfectoral du 24 juillet 2019 approuvant les nouveaux statuts du SMOP a occasionné un transfert de compétences des EPCI au Syndicat.

7 EPCI sont désormais membres du SMOP :

- Communauté de communes Vaison Ventoux (CCVV),
- Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO),
- Communauté d'Agglomération « les Sorgues du Comtat » (CASC),
- Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP),
- Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP),
- Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe),
- Communauté de communes Ventoux Sud (CCVS)

Le syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), composée des missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le SMOP exerce également les compétences « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que de la prévention des inondations » et « la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ».

2.2. Contexte structurel du SMOP : le Contrat de rivière et le PAPI

Le contrat de rivière de l'Ouvèze Provençale a été agréé en comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée le 23 octobre 2015 pour une durée de 6 ans (2016-2021). Il est porté et animé par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale.

Le programme d'actions initial du Contrat de Rivière a été estimé à 45,6 millions d'euros TTC pour 63 actions réparties en 5 volets, répondant aux différentes problématiques identifiées sur le territoire :

- Volet A : Qualité des eaux au regard des usages
- Volet B1 : Préservation et restauration des milieux aquatiques
- Volet B2 : Gestion concertée et intégrée des risques inondation
- Volet B3 : Gestion concertée et partagée de la ressource en eau
- Volet C : Gouvernance de l'eau et communication/sensibilisation

La grande majorité des actions du volet B2 ainsi qu'une partie des actions des volets A, B1 et C constituent le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention. Les deux démarches, contrat et PAPI, sont ainsi étroitement liées et ont le même cadre de concertation : le comité de rivière et les instances associées (comités thématiques et ateliers géographiques).

Le contrat a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours (2016-2018) technique et financier présentant les principales actions réalisées ou en cours ainsi que les dépenses engagées par les différents partenaires.

Suite au bilan à mi-parcours, il a été décidé de conduire un avenant à ces programmes d'actions pour permettre un engagement complémentaire de 3 ans de la part des financeurs et maîtres d'ouvrage :

- L'avenant du contrat de rivière est toujours en cours de traitement,

- L'avenant du PAPI a été signé le 25 juin 2020 par le Préfet coordonnateur de bassin.

3. Analyse financière des 5 dernières années d'exercice

3.1. Fonctionnement :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

Chapitres	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 011 Charges à caractère général	40 942,97 €	52 254,72 €	43 443,66 €	41 211,31	64 197.16
Chapitre 012 Charges de personnel	180 001,17 €	207 654,84 €	229 014,83 €	241 515,90	334 039.54
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	20 628,74 €	25 848,10 €	26 761,89 €	25 983,95	32 882.51
Chapitre 66 Charges financières	6 429,83 €	4 912,96 €	3 363,73 €	2 664,57	1 929.67
Chapitre 042 Dotations aux amortissements et provisions	30 190,26 €	21 977,50 €	17 910,63 €	11 679,00	26 720.33
Total	**278 192,97 €**	**312 648,12 €**	**320 494,74 €**	**323 054,73 €**	**459 769.21**

Depuis 2019, les charges de personnels présentent une hausse relative au confortement de l'équipe par la création d'un emploi d'ingénieur (2019) et de technicien (2021).

Evolution des recettes de fonctionnement :

Chapitres	2017	2018	2019	2020	2021
Etat - Emplois aidés - Financement PAPI	9 954.79	13 376.00 31 200	13 424.71 3 730.90	4 541.28 34 549.66	 24 000.00
Régions	21 800.09	22 860.69	7 200.00	4 512.00	0
Départements	19 662.00	6 216.00	3 108.00	25 696.50	4 530.50
Agence de l'eau	62 865.60	58 766.00	34 383.00	72 027.00	41 700.00
EPCI	288 551.04	227 563.54	211 866.43	276 200.08	301 469.55
Autres (remboursement sur rémunération de personnel, revenu des immeubles et produits exceptionnels)	4 302.55	1 199.34	9 267.20	5 327.88	10 804.19
Total	**414 213.00**	**349 482.14**	**282 980.24**	**422 854.40**	**382 504.24**

Sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé de l'exercice 2021 est attendu comme déficitaire (- 77 264.97 €).

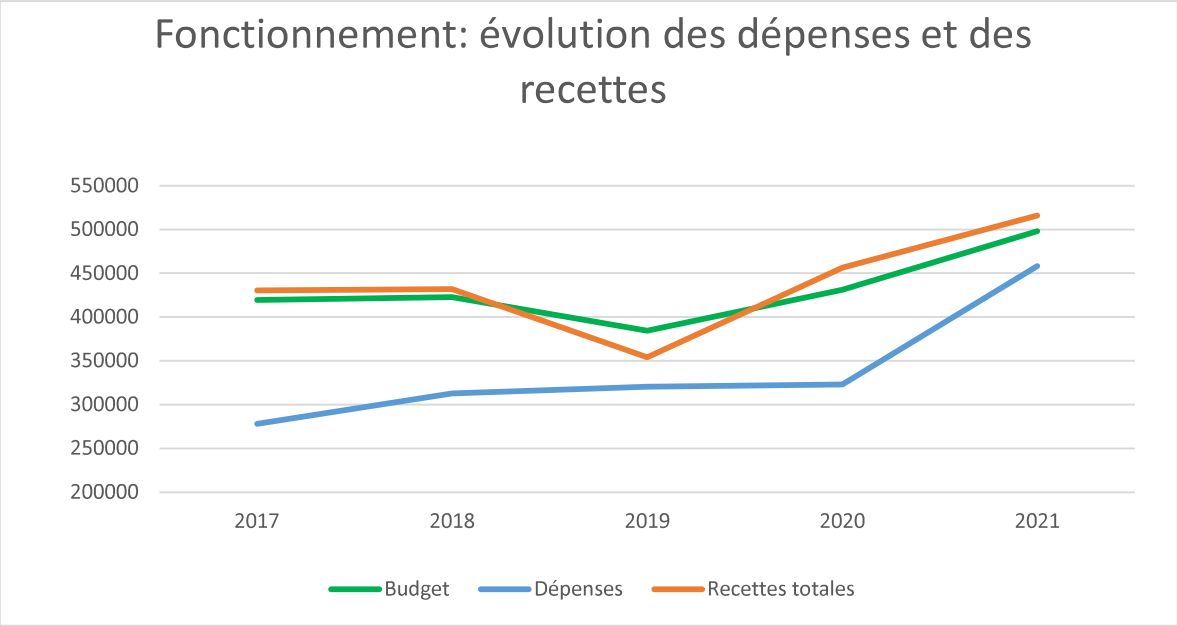

Le taux d'exécution budgétaire en dépenses de fonctionnement atteint 92% en 2021.

3.2. Investissement

Evolution des dépenses d'investissement :

Chapitres	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	31 370,30 €	31 984,83 €	13 286,33 €	13 965,26	14 678.89
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	120,00 €	180,00 €	45 635,52 €	158 649,39	213 413.56
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	869,36 €	4 904,60 €	0,00 €	0,00	0.00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 805,10 €	518,76 €	16 311,95 €	4 699,20	47 624.73
Chapitre 23 Immobilisations en cours	390 923,71 €	122 886,84 €	159 073,32 €	263 675,28	203 754.19
Opération pour compte de tiers	0				27 240.00
Chapitre 041 Opération patrimoniale	22 609.58	120.00			234 882.81
Total	**449 698.05 €**	**160 595,03 €**	**234 307,12 €**	**440 989,13 €**	**741 594.18**

Evolution des recettes d'investissement

Chapitres	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Etat	0	0	12 174.60	8 918.25	93 976.75
Régions	92 648.57	130 597.40	20 542.65	2 460.00	145 428.14
Départements	57 209.82	100 104.14	10 090.36	21 500.00	204 420.67

Agence de l'eau	47 540.00	81 955.00	30 121.00	12 000	154 331.00
Groupement de collectivités					1 443.20
Amortissements	30 190.26	21 977.50	17 910.63	11 679	26 720.33
FCTVA	44 770.00	78 983.00	68 460	0	48 697.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	30 000	70 000.00	71 000	0	0
Opération pour compte de tiers	869.36				26 701.00
Autres (opérations d'ordre)	22 609.58	120.00			234 369.29
Total	**325 837.59**	**486 737.04**	**230 299.24**	**56 557.25**	**936 600.90**

Sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé du budget d'investissement 2021 est attendu comme excédentaire (+ 195 006.72 €).

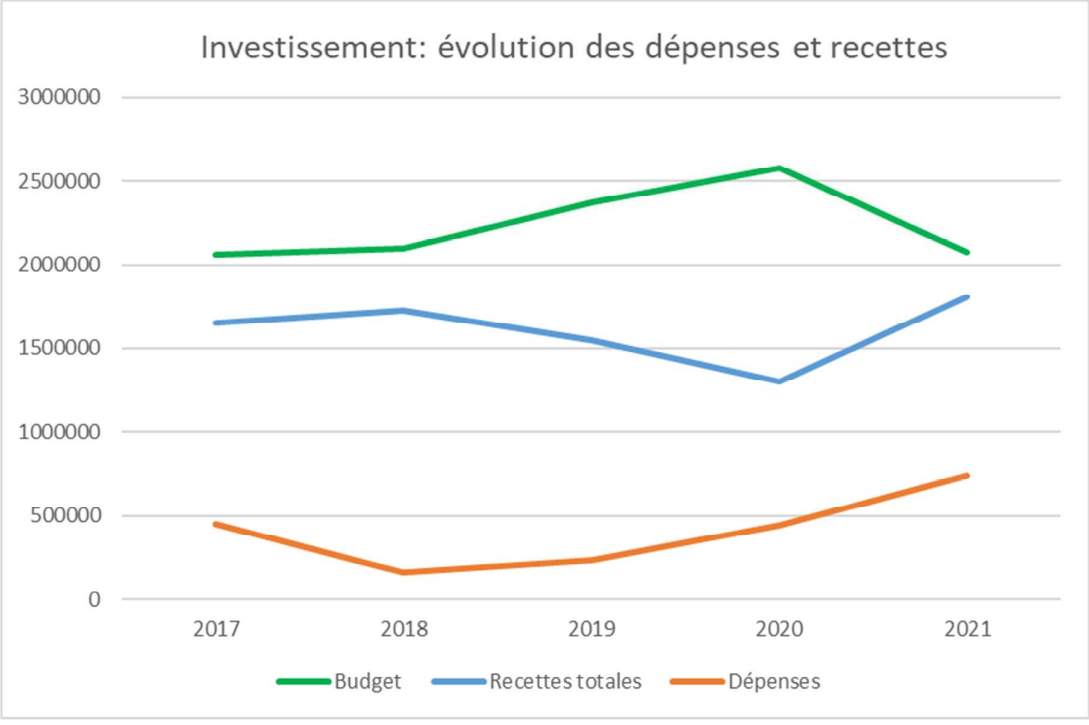

Le taux d'exécution budgétaire en dépenses d'investissement atteint 38% en 2021.

3.3. Evolution des excédents

	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent reporté	82 266.66	71 043.65	33 529.15	133 328.82	56 063.85
Excédent de fonctionnement capitalisé	70 000.00	71 000.00	0	0	
Excédent d'investissement reporté	1 158 105.80	1 247 365.92	1 243 358.04	873 128.16	1 068 134.88
TOTAL	1 310 372.46	1 389 409.57	1 276 887.19	1 006 456.90	1 124 198.73

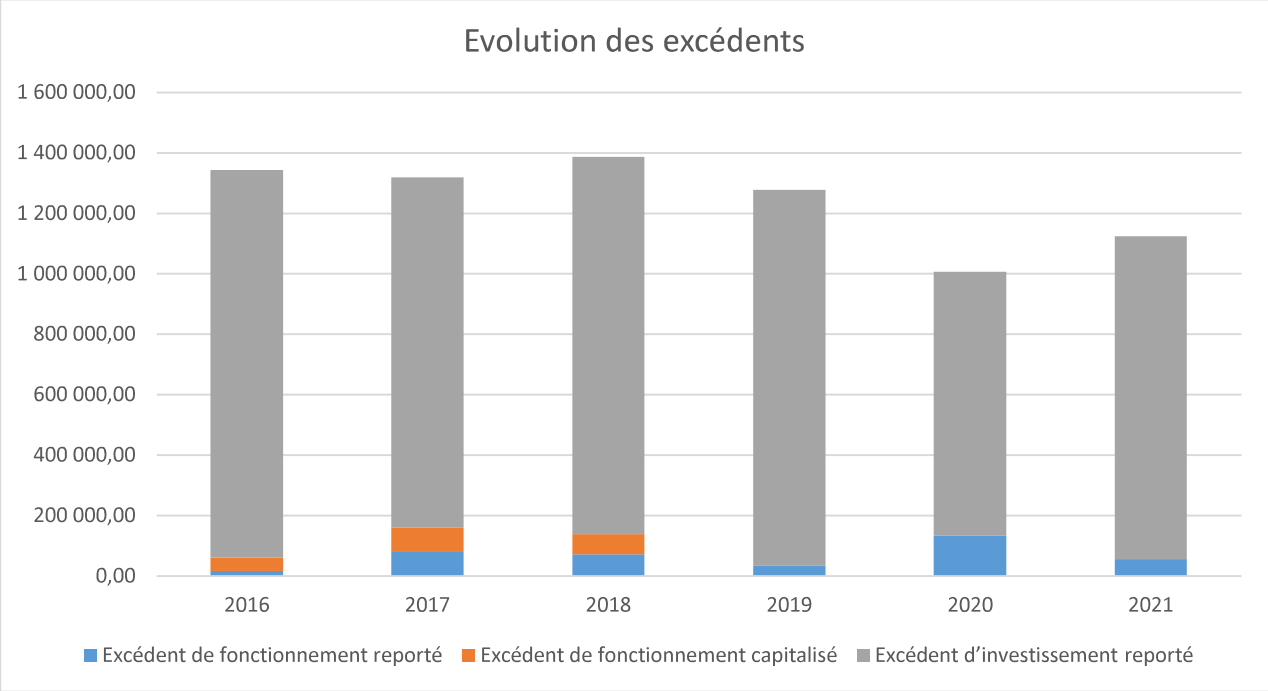

3.4. Résultat provisoire 2021

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Recettes totales	936 600.90	382 504.24		
Dépenses totales	741 594.18	459 769.21		
Balance totale	+ 195 006.72	- 77 267.97	+117 741.75	
Excédent antérieur total	873 128.16	133 328.82		
Excédent ou déficit global total	1 068 134.88	56 063.85		1 124 198.73
Reste à réaliser	248 591.00			
Reste à percevoir	273 446.75			

4. Orientations budgétaires 2022 :

Les propositions 2022 suivent les règles de programmation suivantes :

- Remplacement nécessaire d'un véhicule pour un modèle plus adapté au travail de terrain,
- Poursuite des actions d'entretien de la ripisylve, des embâcles et des atterrissements,
- Engagement de travaux de lutte contre les plantes invasives (herbe à alligator)
- Engagement des travaux d'entretien des digues classées,
- Travaux de consolidation de pied de digue à Bédarrides,
- Conception et pose de repères de crues,
- Création d'un modèle de prévision des crues et étiages et installation de stations de mesures complémentaires,
- Mise en œuvre du plan de gestion de la zone humide des Tords et Paluds,
- Mise en œuvre et poursuite d'études :
  - Hydromorphologique, hydraulique et définition de l'espace de bon fonctionnement,
  - Dossier d'autorisation du système d'endiguement de classe B
  - Dossier d'autorisation du système d'endiguement de classe C
  - Aménagement du bassin de la Seille à Bédarrides (bassin de rétention, confortement de la Contre-Seille et modernisation de la vanne de répartition),
  - Elaboration du PAPI complet,
- Prestations pour compte de tiers
  - Etude de restauration de la continuité écologique de Buis-les-Baronnies pour le compte de la Commune,
  - Etude de restauration de la continuité écologique du lieudit « la Gardette » pour le compte d'un privé,
  - Etude de protection de berges pour le compte des communes de Mollans-sur-Ouvèze et Savoillans,

- Travaux de protection de berges pour le compte de la commune de Mollans-sur-Ouvèze.

4.1. Fonctionnement

4.1.1. Dépenses

Chapitres	BP 2021	Résultat provisoire 2021	Orientations 2022
Chapitre 011 Charges à caractère général	73 920.00	64 197.16	93 180.00
Chapitre 012 Charges de personnel	351 600.00	334 039.54	355 221.00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	33 506.00	32 882.51	33 200.00
Chapitre 66 Charges financières	1 929.67	1 929.67	1 157.19
Chapitre 042 Dotations aux amortissements et provisions	26 720.34	26 720.34	43 174.93
Chapitre 22 Virement à la section d'investissement	9 978.36	0	223 977.00
Chapitre 66 Autres charges exceptionnelles	500.00	0	500.00
Chapitre 22 Dépenses imprévues	0.01	0	15 000.00
Total	**498 154.37**	**459 769.21**	**765 410.12**

En première intention, le budget de fonctionnement pourrait s'établir à un montant de l'ordre de 765 000.00 €.

Chapitre 011 : charges à caractère général

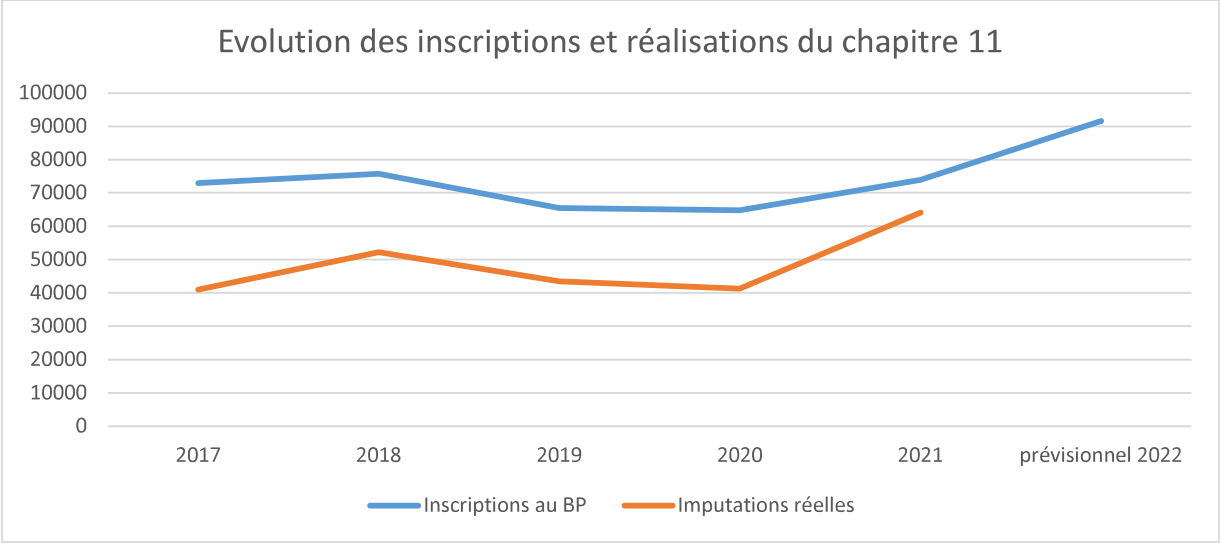

Les besoins 2022 sont estimés à 93 000 €.

Chapitre 012 : charges de personnels et frais assimilés

Ce chapitre est détaillé plus loin conformément au formalisme prévu par le décret n°2016-841c du 24 juin 2016 concernant le DOB.

En 2022, les besoins sont estimés à 355 000 €.

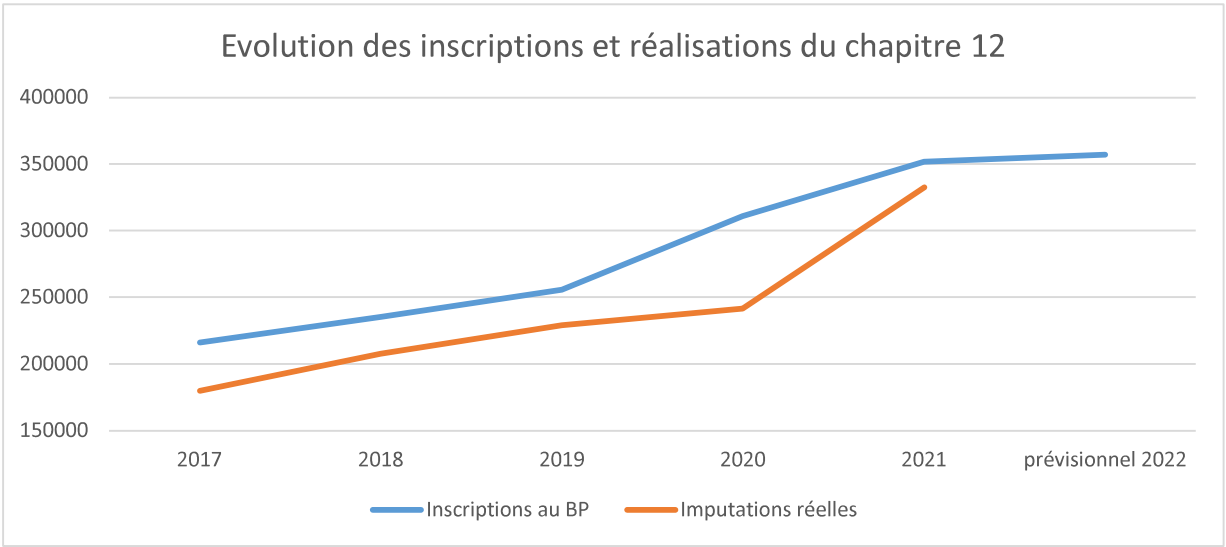

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

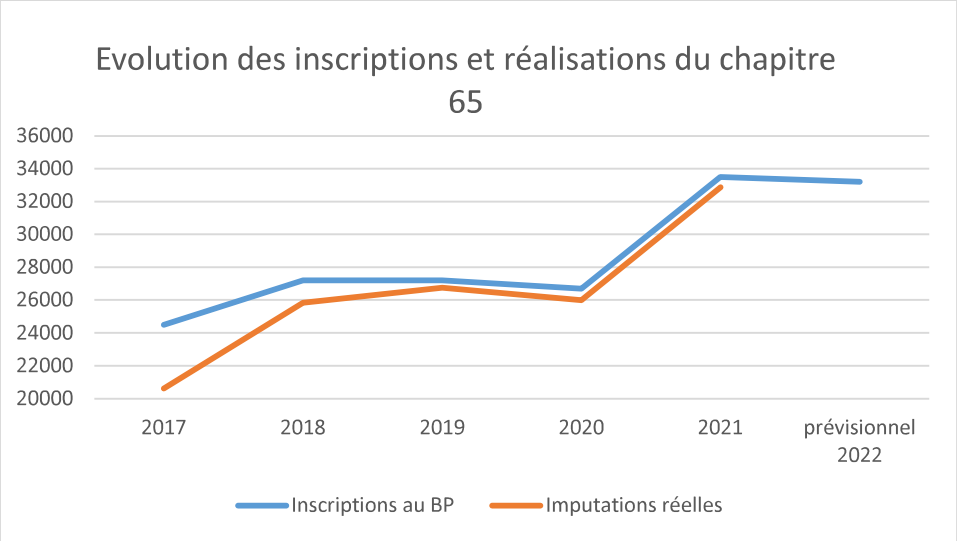

Les besoins 2021 sont estimés à 33 000 € pour ce chapitre.

4.1.2. Recettes

Chapitres	**BP 2021**	**Résultat 2021**	**BP 2022**
Excédent de fonctionnement reporté	133 328.82	133 328.82	56 063.85
Etat	16 000.00	24 000.00	24 000.00
Régions	0	0	0
Départements	3 500.00	4 530.50	6 000.00
Agence de l'eau	42 500.00	41 700.00	50 000.00
EPCI	301 469.55	301 469.55	627 990.27
Autres (remboursement sur rémunération de personnel, revenu des immeubles et produits exceptionnels)	1 356.00	10 804.19	1 356.00
Total	**498 154.37**	**515 833.06**	**765 410.12**

Chapitre 74 : participations des EPCI

A ce stade d'analyse, les contributions attendues des EPCI pourraient être définies telles que :

- Contributions des membres aux dépenses de bénéfice global : 542 000€ :
  - 360 000 € de contribution aux dépenses de fonctionnement
  - 182 000 € de contribution aux dépenses d'investissement de bénéfice global

- Contribution des membres aux dépenses 2021 de bénéfice local – hors digues :
  - Membres du SMOP : 16 000 €
  - Collectivités concernées :
    - CCPRO : 5 700 € relatifs à la participation au projet de restauration de la zone humide,
    - CASC : 8 500 € relatifs au remboursement de l'emprunt en cours
    - CCBDP : 1 800 € relatifs à la participation au projet de restauration de la continuité écologique de la commune de Buis-les-Baronnies

- Contribution des membres aux dépenses 2021 de bénéfice local – digues :
  - Membres du SMOP : 13 400 €
  - Collectivités concernées
    - CASC : 29 400 € relatifs à la participation au dossier d'autorisation du système d'endiguement, aux travaux d'urgence de confortement du pied de digue de Bédarrides et frais de fonctionnement des stations de pompage.
    - COVe : 3 270 € relatifs à la participation au dossier d'autorisation du système d'endiguement,
    - CCPRO : 6 375€ relatifs à la participation au dossier d'autorisation du système d'endiguement,
    - CCAOP : 1 250€ relatifs à la participation au dossier d'autorisation du système d'endiguement.

4.2. Investissement

Chapitres	BP 2021	Exécution 2021	RAR	Propositions nouvelles	BP 2022
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	14 678.89	14 678.89	0	15 428.98	15 428.98
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	844 576.99	213 413.56	151 723.00	927 580.80	1 079 303.80
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	119 000.00	47 624.73	0	43 865.00	43 865.00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	739 566.39	203 754.19	55 708.00	927 000.00	982 708.00
Chapitre 45 Comptabilité distincte rattachée	120 000.00	27 240.00	41 160.00	249 064.00	290 224.00
204 Subventions				78 755.00	78 755.00
Opérations d'ordre	234 882.81	234 882.81	0	1 095.51	1 095.51
Total	**2 072 705.08**	**741 594.18**	**248 591.000**	**2 242 789.29**	**2 491 380.29**

En première intention, le budget d'investissement pourrait s'établir à un montant de l'ordre de 2 491 000 €.

Les investissements inscrits au chapitre 45 correspondent aux opérations pour compte de tiers.

Les subventions inscrites à l'article 204 correspondent aux participations du SMOP aux opérations menées pour compte de tiers, conformément aux délibérations actées.

4.2.1. Dépenses

Chapitre 20 : Frais d'études

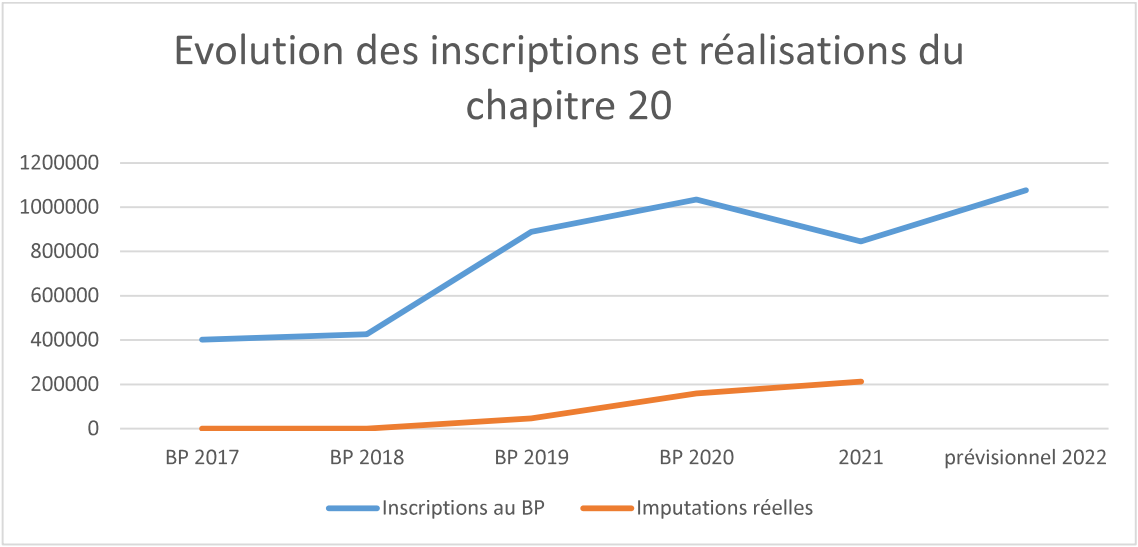

Les besoins d'étude en 2022 sont estimés à 1 079 000 € en raison de la réalisation d'études structurantes (Systèmes d'endiguements, étude hydromorphologique…) ;

Chapitre 21 : Matériel

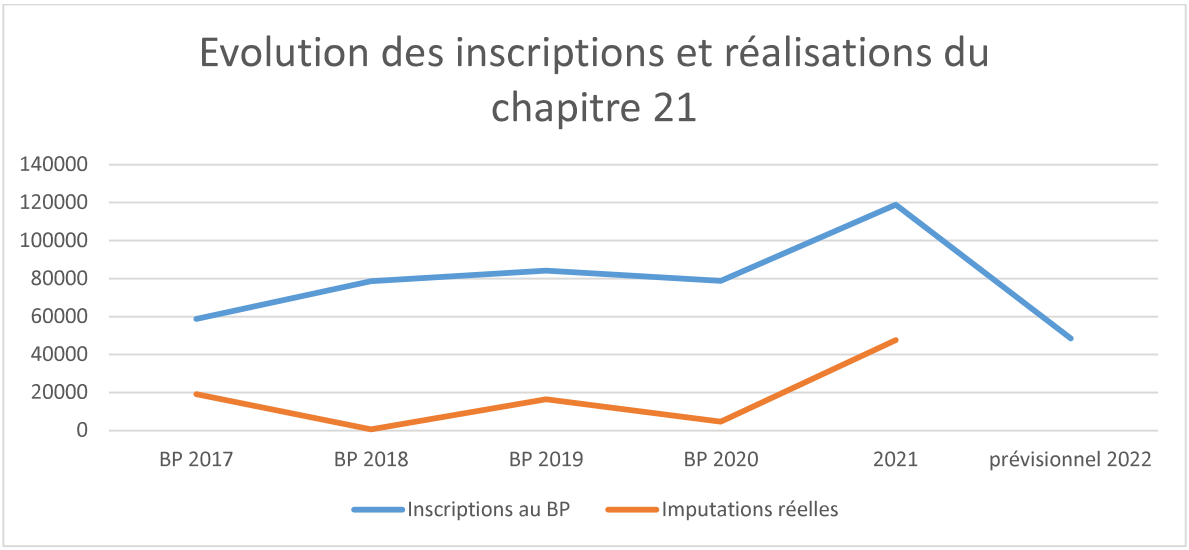

Les dépenses liées au matériel et acquisitions foncières sont estimées à 44 000 € en 2022.

Chapitre 23 : Travaux

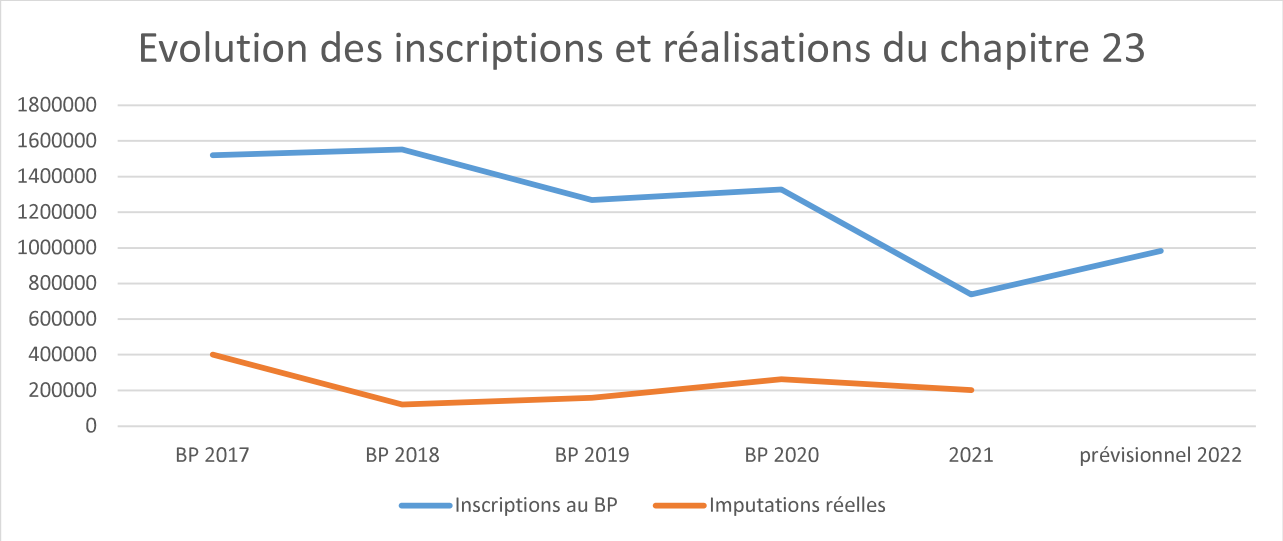

Les besoins estimés en 2022 représentent un montant de l'ordre de 980 000 €.

4.2.2. Recettes

Chapitres	BP 2021	Exécution 2021	RAR	Propositions nouvelles	BP 2022
Excédent d'investissement capitalisés	873 128.16	873 128.16		1 068 134.88	1 068 134.88
Etat	192 161.40	93 976.75	67 331.25	149 875.00	217 206.25
Régions	155 104.64	145 428.14	44 090.00	32 395.83	76 485.83
Départements	231 324.52	204 420.67	78 223.50	229 651.72	307 875.22
Communes				10 231.50	10 231.50
Agence de l'eau	220 634.67	154 331.00	57 100.00	154 782.00	211 882.00
Amortissements	27 720.33	26 720.33		43 174.93	43 174.93
FCTVA	48 770.19	48 697.00		44 024.00	44 024.00
Virement de la section de fonctionnement	9 978.36	0		223 977.00	223 977.00
Autres (opérations d'ordre)	234 882.81	234 882.81		1 095.51	1 095.51
Comptabilité distincte rattachée	80 000.00	26 701.00	26 702.00	260 592.00	287 294.00
Total	**2 072 705.08**	**1 809 729.06**	**273 446.75**	**2 217 933.54**	**2 491 380.29**

5. Présentation des engagements pluriannuels

Le SMOP n'a pas d'engagements pluriannuels et ne prévoit pas d'y recourir en 2022.

6. Emprunt

Un seul emprunt a été contracté par la structure.

Organisme prêteur	**Montant du prêt**	**Durée du prêt**	**Taux**	**Date de la dernière échéance**	**Montant de l'échéance 2022**
Caisse Française de Financement Local	180 000,00 €	14 ans et 6 mois	5,11 % (taux fixe)	01/06/2023	16 586.17 €

7. Structure des effectifs et dépenses liées

8.1. Répartition des effectifs

En 2021 les effectifs du SMOP ont atteint 7 ETP suite à la création d'un poste de technicien Rivières/ Digues. Deux agents ont quitté la structure et ont été remplacés sur les postes d'assistant administratif et technicien Rivières/ Digues.

Au 1er janvier 2022, le SMOP dispose donc de 7 ETP répartis ainsi :

- 1 directeur/ ingénieur contractuel, en poste depuis décembre 2020,
- 1 ingénieur en charge du PAPI contractuel, en poste depuis décembre 2019,
- 1 ingénieur en charge des systèmes d'endiguement contractuel, en poste depuis septembre 2019
- 1assistant administratif, secrétaire et comptable contractuel, en poste depuis avril 2021,
- 1 fonctionnaire stagiaire au grade d'adjoint technique territorial depuis le 1er janvier 2022,
- 1 fonctionnaire de catégorie C adjoint technique territorial de 1ère classe,
- 1 technicien rivières/ Digues contractuel, en poste depuis décembre 2021.

Les équivalents temps pleins (ETP) sont exprimés au regard de la durée légale du travail appliquée au sein du Syndicat, à savoir 35h.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des effectifs en activité en équivalent temps-plein depuis le 1er janvier 2015 :

	2015	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Effectifs (en ETP)	4,3	3,9	4,2	5	5,58	6	7

Les dépenses de personnel pour l'année 2021 se répartissent de la manière suivante :

	Dépenses réelles 2021 en €	Prévisions 2022 en €
Traitements indiciaires bruts et indemnités de stage	219 382 €	241 000 €
Charges (dont assurance statutaire)	112 852 €	112 200 €
Dépenses de formation (hors cotisation CNFPT)	1 170 €	2 000
TOTAL	333 404 €	355 200 €

8.2. Régime indemnitaire et avantages

Un passage sur le RIFSEEP a été opéré en 2021 pour l'ensemble du personnel.

L'adhésion à un programme d'actions sociales a été réalisé en 2021, ainsi que la création d'une participation aux frais de mutuelle.

Pour les besoins du service, le personnel du syndicat bénéficie de trois véhicules de service liés à l'exercice des missions et de 5 lignes de téléphonie mobile.

8.3. Financement des postes

Tous les postes font l'objet d'un financement partiel selon les organismes concernés à l'exception du poste administratif.

Financeurs	Montants estimatifs
Agence de l'eau RMC	50 000 €
Département de la Drôme	6 000 €
Etat - PAPI	24 000 €
Total subventions	**80 000 €**